

Règlement

Article 1 :

La bibliothèque municipale est un service public, chargé de contribuer aux loisirs, à l'information, à la recherche documentaire, à l'éducation permanente et à l'activité culturelle de la population.

Article 2 :

L'accès à la bibliothèque et la consultation des documents sur place sont gratuits, libres et ouverts à tous.

Article 3 :

Pour le prêt des différents documents il est nécessaire de prendre une adhésion annuelle de 10€.

Article 4 :

Les animateurs bénévoles de la bibliothèque sont à la disposition des usagers pour les aider à utiliser au mieux les ressources de la bibliothèque.

Article 5 :

Pour l'inscription à la bibliothèque il suffit de justifier de son identité et de régler la cotisation annuelle.

Article 6 :

Le prêt à domicile n'est consenti qu'aux usagers à jour de leur cotisation.

Article 7 :

Des pénalités de retard pourront être demandées. En cas de détérioration et/ou de perte, le lecteur responsable devra en assurer le remboursement.

Article 8 :

Il est expressément demandé aux lecteurs de prendre soin des différents documents qui leur sont prêtés, de faire respecter cette attention et de respecter également le classement à l'intérieur de la bibliothèque.

Article 9 :

Les bénévoles de la bibliothèque sont chargés de faire respecter ce règlement dont un exemplaire est affiché en permanence dans les locaux, à l'usage du public.

Article 10 :

Toute modification de ce présent règlement sera soumise à l'approbation du conseil municipal et notifiée au public.



BIBLIOTHEQUE DE PACT

274, Grande Rue
38270 - PACT

GUIDE DU LECTEUR

Mairie : 04.74.84.87.60

Responsable : 04.74.84.50.18

@ : pamadomar@hotmail.fr



Consultation :

L'accès à la bibliothèque et la consultation sur place sont ouverts à tous et ne nécessitent pas de droits d'inscription.

Tarif des inscriptions :

La **cotisation** est due pour l'année civile, et est à régler dans le courant du 1er trimestre.

Livres et DVD:

10 € par famille

Modalités de prêt :

Durée : 1 mois pour les livres,

2 semaines pour les DVD

Chaque lecteur peut emprunter jusqu'à 4 livres par passage mais 2 DVD par famille.

Horaires d'ouverture :

Le Lundi de 16h à 18h.

Le 1er Samedi du mois de 10h à 12h.

Vacances scolaires : Ouvert un Lundi sur 2, fermé

le Samedi.

Pénalités :

Des pénalités de retard peuvent éventuellement être demandées, de l'ordre de 0€50 par livre et par semaine de retard.

Pour tout livre ou DVD rendu détérioré, ou perdu le remboursement sera demandé.

Conseils pratiques

Vous avez la possibilité de réserver les livres et les DVD ou autres documents audio.

Si ceux-ci n'existent pas à la bibliothèque, nous pouvons soit les acheter soit les demander en prêt à la Bibliothèque Départementale (minimum 1 mois d'attente).

Vous pouvez également faire prolonger les prêts en téléphonant au 04.74.84.50.18 afin d'éviter les pénalités de retard.

Livres et DVD

La bibliothèque vous propose :

- * Albums *Contes *Romans
- *Romans policiers *Documentaires
- *Bandes dessinées * Choses de la vie
- *Biographies/Autobiographies
- *Large Vision